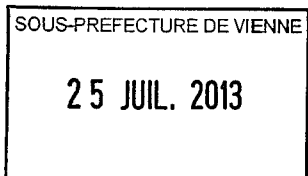


**SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE**  
**1180 Chemin de Rajat**  
**BP 25**  
**38540 HEYRIEUX**

**N° 13.35**  
**AVENANT N° 2**  
**MARCHE TRAITEMENT DES BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**



L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 17 juillet 2013  
Le bureau dûment convoqué le 04 juillet 2013  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présidence de Monsieur LEVY

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

**PRESENTS :**

Monsieur LEVY Henri  
Monsieur LAVERGNE Louis  
Monsieur PINOT Jacques  
Monsieur GELIN Maurice  
Monsieur LOVET Jean-Pierre  
Monsieur BERNARD Marc  
Monsieur SAUNIER Philippe  
Monsieur CICALA David  
Monsieur BOUVIER PATRON Denis

**EXCUSE :**

Monsieur QUEMIN André

Il est exposé :

Suite à l'ouverture d'une nouvelle déchèterie sur la commune de la Balme les Grottes, les déchets de bois récoltés par cet équipement devront être pris en charge.  
Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché des tonnages de déchets issus de cette déchèterie, sur la période d'exécution restante, soit 18 mois.

Le coût de traitement à la tonne n'est pas modifié.

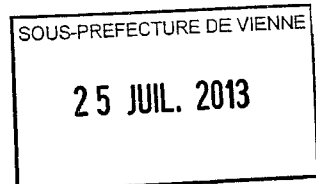
A compter du 1<sup>er</sup> août 2013 :

- La production annuelle de bois sur cette déchèterie est estimée à 100 tonnes
- Le coût unitaire de traitement de la tonne est inchangé soit 35,00€ HT / tonne
- L'estimation des tonnages prévisionnels à traiter pour cet équipement jusqu'à la fin du marché (soit 18 mois) est de 150 tonnes
- L'estimation du coût supplémentaire de traitement est de 5 250,00€ HT
- Le montant total du marché passe donc de 152 250,00€ HT à 157 500,00€ HT, soit une augmentation de 3,45 %

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Il est proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau.



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 17 juillet 2013**

Henri LEVY,  
Président

